



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
**Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics**

نواكشوط في: _____

الرقم: _____

**PROCES VERBAL
N° 26/CNCMP/2023
DU 28/03/2023**

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 28/03/2023 à 13h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP

Etaient absents:

- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Commission de Passation des Marchés Publics de la Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (CPMP/TAAZOUR)

1°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de l'école de EL Hadj El Mechri contrat n° 17/2020, **Réf** : lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.

(Handwritten signatures and initials in blue ink)

2°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de l'école Bintou Kouweilidin contrat n° 30/2021, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.

3°/-

Examen du complément d'information concernant le Projet d'avenant n°2 au contrat n°0225/T/010/CPMP/TAAZOUR/2021 (lot 4) pour la construction de 70 reseaux d'alimentation en eau potable dans plusieurs wilayas du pays, portant sur la réalisation d'un reseau d'adduction d'eau potable dans les localités de ELVEDRA 1, EL VEDRA 2 et LEWEISSI, **Réf :lettre n°66/CPMP/TAAZOUR reçue le 23/03/2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations transmises, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- *fournir le marché initial*
- *le DQE des travaux supplémentaires objet dudit avenant;*
- *harmoniser le délai en chiffres et en lettres.*

4°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de l'école de Mbout contrat n° 52/2021, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.

5°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des Pénalités de retard relative aux travaux de construction du Lycée Aioun 3 Nezahe, contrat n°14/2021, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.

6°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de collège Iexibe contrat n° 18/2020, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.



7°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction du collège de Radhi contrat n° 28/2021, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.

8°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de l'école Ibn Hambel contrat n° 48/2021, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.

9°/- **Examen** du complément d'information concernant la da demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de l'école du regroupement Zreigatt contrat n° 31/2021, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.

10°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de l'école du regroupement El Mels contrat n° 48/2021, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.

11°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction d'école Jidou Ould Salek contrat n° 16/2020, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

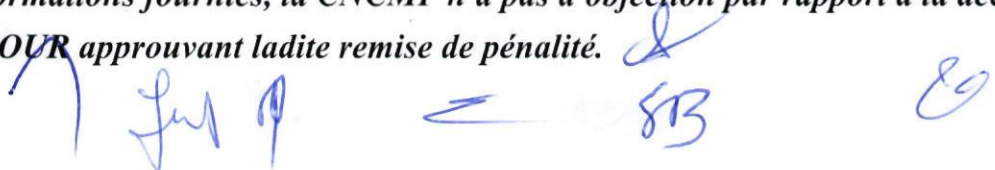
Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.

12°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction du collège d'Aleg contrat n° 40/2021, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.



13°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de collège de N'tizit contrat n° 25/2021, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.

14°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de Lycée de Bassiknou contrat n° 50/2021, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.

15°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction bouvkeirine contrat n° 87/2020, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.

16°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de l'école El Elvarough contrat n° 33/2021, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.

17°/-

Examen du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de l'école de Sid'El Mokhtar El Kunti contrat n° 15/2020, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.



18°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de l'école Ghlig Ehel Boye contrat n° 29/2021, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.

19°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de 70 AEP dans plusieurs wilayas du pays contrat n° 216/T/003/TAAZOUR/2021, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.

20°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de l'école Achram 2 contrat n° 11/2020, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.

21°/- **Examen** du complément d'information concernant la demande de remise des pénalités de retard relative aux travaux de construction de l'école Dweirare contrat n°38/2021, **Réf :lettre n°65/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR approuvant ladite remise de pénalité.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA).

1°/- **Examen** du complément d'information concernant le projet d'avenant n°1 au marché n°0124/T/015/CPMP/MHA/2022 relatif aux travaux d'AEP du réseau de distribution de la ville Djigueni lot 5.2, **Réf :lettre n°106/CPMP/MHA reçue le 27/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit avenant.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET).

Jug    

1°/- **Examen** du complément d'information concernant le projet d'avenant relatif au contrôle des travaux de pavage de certains axes à Nouakchott et à l'intérieur du Pays, **Réf : lettre n°47/CPMP/MET reçue le 23/03/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit avenant.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT).

1°/- **Examen** d'une décision rendant infructueux l'Appel d'Offres National relatif aux travaux d'aménagement de vingt-deux (22) places publiques à Nouakchott, répartis en 3 lots distincts. **Réf : lettre N°068/CPMP/MHUAT, reçue le 23 Mars 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite décision proposant de déclarer infructueux le DAO en question.

2°/- **Examen** de la décision rendant infructueux le DAO relatif à l'achèvement des travaux de construction du logement et des bureaux pour le chef lieu d'arrondissement à Mheijrat-Wilaya de l'Inchiri.. **Réf : lettre N°067/CPMP/MHUAT, reçue le 23 Mars 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite décision proposant de déclarer infructueux le DAO en question.

3°/- **Examen** d'un complément d'information au projet clé en main assortis d'un montage financier pour la construction de 2000 logements économiques à Nouakchott. **Réf : lettre N°071/CPMP/MHUAT, reçue le 24 Mars 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant de déclarer infructueux le DAOI en question.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère Secrétariat Général du Gouvernement (CPMP/MSGG).



Handwritten signatures in blue ink, including a large circular mark, a signature starting with 'Jy', a signature starting with 'S', a signature starting with 'SB', a signature starting with 'E', and a signature starting with 'G'.

1°/- **Examen** du rapport d'évaluation des offres techniques et financières de la consultation simplifiée relatif à la fourniture d'un véhicule 4X4 SW pour MSGG. Réf.: Lettre n°010/CPMP/MSGG, reçue le 24 Mars 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MSGG proposant l'attribution provisoire du marché à DEK MOTORS pour un montant de 3 500 000 MRU TTC avec un délai de livraison immédiat.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports des Relations avec le Parlement (CPMP/MCJSRP)

1°/- Examen du PPM de l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI) pour l'année 2023, Réf : lettre numéro 00028 du 27/03/2023/CPMP/MCJSRP reçue le 27/03/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MCJSRP approuvant ledit PPM pour l'année 2023.

2°/- **Examen** de la décision de la CPMP/MCJSRP rendant infructueux le DAO relative à l'acquisition d'un véhicule Station wagon 4X4; Réf: lettre n000027/CPMP/MCJSRP reçue le 22 mars 2023

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MCJSRP rendant ce dossier infructueux.

Commission de Passation des Marchés Publics de la Direction des Projets Education - Formation (CPMP/DPEF)

1°/- Examen du PPM actualisé de la Direction des Projets Education-Formation (DPEF) pour l'année 2023, Réf : lettre numéro 000012 du 27/03/2023/CPMP/DPEF reçue le 27/03/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/DPEF approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de passation de l'établissement des travaux d'entretien routier (CPMP/ETER)



1°/- Examen du PPM réactualisée de l'Établissement des Travaux d'Entretien Routier (ETER) pour l'année 2023, Réf : lettre numéro 000204 du 28/03/2023/CPMP/ETER reçue le 28/03/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ETER approuvant ledit PPM réactualisé pour l'année 2023.

Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (CPMP/ETR-ML)

1°/- Examen du PPM actualisé de l'Établissement d'exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (ETR-ML) pour l'année 2023, Réf : lettre sans numéro 000127 du 27/03/2023/CPMP/ETR-ML reçue le 27/03/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ETR-ML approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)

1°/- **Examen** du dossier de consultation simplifiée relative à la Fourniture de prestation pour la location des véhicules Agence de location de véhicules; **Réf: lettre n00018/CPMP/MCJSRP reçue le 22mars2023**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *Fournir la base sur laquelle le choix de ces agences de voyages à été effectué,*
- *harmoniser les quantités 1593 véhicules/j et 755 véhicules/jours,*
- *revoir les articles 8 et 9 des termes et conditions des fournitures.*

2°/- **Examen** de la consultation simplifiée relative à l'achat de deux véhicules de services destinés à la coordination du projet; **Réf: lettre n00018/CPMP/MS reçue le 23mars2023**

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas la décision de la CPMP/MS approuvant ce dossier car les documents fournis ne le justifient pas.



Examen du dossier de consultation simplifiée relative à la fourniture de prestation pour les collations d'ateliers de formation et de sensibilisation dans les wilayas d'intervention du projet;

Réf: lettre n000018/CPMP/MS reçue le 23mars2023

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas la décision de la CPMP/MS approuvant ce dossier car les documents fournis ne le justifient pas.

Commission des Marchés du Département de l'Agriculture (CPMP/MA)

1°/- **Examen** du projet de marché passé par entente directe relatif à la réalisation de 4 forages d'exploitation dans les zones agropastorales. **Réf : lettre n°0081/CPMP/MA reçue le 23 Mars 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *Justifier d'avantage le recours à ce mode dérogatoire*
- *L'avance de démarrage doit être garantie à 100%*
- *Harmoniser la durée d'exécution avec le planning*
- *Justifier les prix unitaires*
- *Préciser la commission de réception provisoire et définitive*
- *Changer l'intitulé de la page de garde (remplacer convention de délégation de Maitrise d'ouvrage par marché passé par entente directe).*

LE PRESIDENT

Mohamed Abba EL JEILANY



Les signataires:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP